



Fiche produit Millet-Culinor

Site : www.millet-culinor.com

Email : millet@millet-culinor.com

ABRI BUS BOIS OTTAWA

CONCEPTION :



Abris voyageur en bois traité classe IV
Modèle 1 pente.

Poteaux en section 90 x 90mm.

Ossature toit en 145x46mm et Liteaux
46x46mm.

Habillage fond et côtés en clin Ep.
21mm.

Habillage toiture soit tôle bacacier
anti-gouttes couleur extérieure rouge
ou bleu, ou polycarbonate alveolaire
Ep 16mm (laissant filtrer la lumière).

Banquette fournie en section
145x46mm - H. 0,45m, à fixer au sol
par équerres galvanisées et spits.

Prévoir une plateforme béton de 2.50x
Prof.1.50m pour le modèle 2m et
3.50m x Prof.1.50m pour 3m.

OPTIONS :



*Fenetre (présentée sur la photo ci
dessous)

*Toiture bacacier ou
Toiture en polycarbonate

En image :



Modele avec une fenetre avant et
banquette assise

DIMENSION :



LONGUEUR : 2 m ou 3 m

Profondeur : Prof. Toiture 1,50

Hauteur Totale 2,50 m

Poids :



Modele Bacacier :

Long 2 m : 420 kg ou 400 (fenêtre)

Long 3 m : 470 kg ou 449 (fenêtre)

Modele Polycarbonate :

Long 2 m : 400 kg ou 380 (fenêtre)

Long 3 m : 450 kg ou 429 (fenêtre)

FINITION :



2 Modèles :

Abri bus avec 3 côtés pleins

Abri bus avec 1 côté fenêtre

Montage et livraison :



Livré en kit avec notice de montage.



Fixation au sol de l'abri par platines et
spits.

Transport suivant quantité à définir à



Banquette pour assise

SARL MILLET CULINOR

Route de Mauléon

65370 Troubat

Tel : 05-62-39-25-51



Le bois traité autoclave,

Même si il est imputrescible pour un certain temps, on peut voir apparaître des phénomènes tout à fait naturels, et n'altérant pas la qualité du produit.

(Fissures et fentes - Moisissures etc....)

Le bois, une matière vivante... Ce qu'il faut savoir

Le bois en séchant travaille de façon irrégulière en fonction de sa densité variable. Les éléments extérieurs (température, humidité de l'air, ensoleillement, ...) peuvent faire varier le séchage. Les fissures qui se forment alors n'altèrent en aucun cas la résistance mécanique du produit, ni ses propriétés statiques.

Notre société n'est pas tenue responsable de ces phénomènes

-